AR Prefecture

063-216303537-20230609-2023_06_32-DE Regu le 13/06/2023

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal de Saint Germain l'Herm

Nombre de Conseillers

- en exercice	10	L'an Deux Mille vingt-trois, le 9 juin à 20 h 30
- présents	08	Le Conseil Municipal de St Germain l'Herm, régulièrement convoqué
- votants	08	
- absents	02	s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses
- exclus	0	séances, sous la présidence de Mme Chantal DESGEORGES, maire

Date de convocation :

Date d'affichage:

05 juin 2023

05 juin 2023

<u>Présents</u>: CARLE Pascal, DESGEORGES Chantal, MONGHEAL Jean-Luc, OLLEON Daniel RANGLARET Dominique, ROMEAS Daniel, THABOUILLOT Jacques, VOISSET Yvette <u>Absents excusés</u>: BLANC-PAGET Paule, BLANCHARD Pierre a été nommé secrétaire: Jacques THABOUILLOT

Délibération n° 32 - 2023

Objet : prise en charge frais d'obsèques

Suite au décès de M. Pio Luigi LENDARO, domicilié à la maison de retraite de Saint Germain l'Herm, sans filiation connue à ce jour, conformément à l'article L2213-7 du Code Général des Collectivités Territoriales, il appartient à la collectivité de prendre en charge les frais inhérents à l'inhumation.

Il est proposé au Conseil Municipal d'imputer sur le budget du CCAS, au compte 6525 la somme de 2 321.00 € correspondant aux frais d'obsèques.

Il est nécessaire également de passer les écritures suivantes :

Distriction	Dépenses (1)		Recettes (1)	
Désignation	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT			Marie Barrier	
D-6525 ; Frais d'inhumation	0,00 €	2 330,00 €	0.00 €	0,00 €
TOTAL D 65 : Autres charges de gestion courante	0,00 €	2 330,00 €	0,00 €	0,00 €
R-757363 : Établissements et services rattachés à caractère administratif	0,00 €	0,00 €	5,00 €	2 330,00 €
TOTAL R 75 : Autres produits de gestion courante	0,00 €	0,00 €	0,00 €	2 330,00 €
Total FONCTIONNEMENT	0,00 €	2 330,00 €	0,00 €	2 330,00 €
Total Général		2 330,00 €	Recent in the	2 330,00 €

AR Prefecture

063-216303537-20230609-2023_06_32-DE Reçu le 13/06/2023

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents valide la prise en charge des frais d'obsèques et autorise Mme le Maire à passer les écritures ci-dessus détaillées.

Acte rendu exécutoire après le dépôt en Sous-préfecture d'Ambert le 12 juin 2023 et publication ou notification du 12 juin 2023

Le Maire Mme Chantal DESGEORGES

